



WMO OMM

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 42268/2017/SG/LCP/CNF/CCI-17

9 janvier 2018

Madame, Monsieur le Ministre,

J'appelle votre attention sur mon courrier du 8 janvier 2018, par lequel je vous annonçais que la Commission de climatologie de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) tiendrait sa dix-septième session au siège de l'Organisation, à Genève, le 10 et le 13 avril 2018. Veuillez noter que la conférence technique aura lieu les 11 et 12 avril 2018.

Je souhaiterais attirer aussi votre attention sur la règle 21 du Règlement général de l'OMM, qui traite de la communication des noms des représentants. Conformément aux dispositions de cette règle, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et qui sera son suppléant, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres de la Commission et/ou comme devant jouer un rôle actif durant la session, il serait opportun, dans un souci d'efficacité, que ceux-ci fassent partie de la délégation de votre pays. Si celui-ci n'en a pas encore désigné mais souhaiterait le faire, votre représentant permanent est invité à communiquer au Secrétariat le plus rapidement possible le nom et les coordonnées des experts en question.

La règle 190 a) du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, de préférence au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur la page Web meetings.wmo.int/CCI-17/.

Veuillez noter que le Congrès météorologique mondial n'a inscrit aucun crédit au budget ordinaire de l'OMM pour financer la participation des représentants de ses Membres aux sessions d'organes constituants, y compris les commissions techniques, dans la mesure où les délégués représentent leurs gouvernements respectifs.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de visa dans le document d'information INF. 1(1) portant sur les dispositions d'ordre pratique pour la session qui sera disponible en temps voulu sur le site Web consacré à la session.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>). Veuillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **16 mars 2018**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse registration@wmo.int.

Veillez noter que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.


for 

(P. Taalas)
Secrétaire général